

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROROGATION ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3340)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL8

présenté par

Mme Wonner, Mme De Temmerman, Mme Frédérique Dumas et M. Evrard

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

« Le IX de l'article 11 de la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 précitée est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« « Le Gouvernement adresse au Parlement un rapport détaillé sur l'application StopCovid tous les trois mois à compter de la promulgation de cette loi. Son coût, le nombre de téléchargements effectués et de personnes notifiées doivent être présentés dans ce rapport. » »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à évaluer le rapport coût-bénéfice de l'application et de justifier son existence ou son arrêt.